

## Liste des questions qui permettent de calculer votre barème mouvement

- Calcul AGS : sur i-prof relever votre ancienneté exprimée en années, moi et jours.
- 1 Attention elle est arrêtée à la date du 01/09/2013, il faut donc ajouter 4 mois à cette durée puisque l'AGS mvt est arrêtée à la date du 01/01/2014
- le calculateur fait la conversion en points
- 2 êtes-vous attributaire de la RQTH ? Si oui = 10 pts
- 3 avez-vous demandé la bonification de 50 pts ? Si accordée = 50 pts
- 4 votre conjoint ou votre enfant est-il attributaire de la RQTH ou d'une notification MDPH ? Si oui = 10 pts
- 5 nombre d'enfants à charge (nés avant le 8 mai 2014 et âgés de 20 ans au plus) 1 pts par enfant
- 6 êtes-vous parent isolé ? Si oui = 1pt
- 7 si vous habitez à plus de 20km de votre enfant en garde alternée, votre mutation a-t-elle pour objet de vous rapprocher de son autre domicile ? 1 pt par année de séparation
- 8 êtes-vous victime d'une mesure de carte scolaire ? Si oui = 5 pts
- 9 si vous êtes directeur, y a-t-il une mesure de carte scolaire dans votre école (ouverture ou fermeture)et si vous avez participé au 1er mvt? Si oui = 5 pts
- 10 exercez-vous cette année dans l'ASH sans être spécialisé ? Si oui, répondre à la question n°3
- 11 depuis combien de temps exercez-vous dans l'ASH sans être spécialisé ? De 1 à 2 pts
- 12 depuis combien de temps exercez-vous sur un poste difficile ? De 3 à 5 ans = de 3 à 5 pts